

COMMUNE DE SAILLON

Mise à l'enquête publique complémentaire pour un projet d'améliorations structurelles

Requérant	:	Frédéric Vouillamoz, Route de Pro-Bovey 16B, 1907 Saxon
Auteur du projet	:	GBirrer Sàrl, CP 188, 1907 Saxon
Objet complémentaire	:	Enquête pour les organisations environnementales selon l'art. 97 al. 4 LAgr (transformation et agrandissement d'un dépôt agricole)
No plan / No parcelle	:	plan N° 8, parcelle N° 800 ;
Au lieu-dit	:	« Au vaque d'en bas »
Propriétaire de la parcelle	:	Frédéric Vouillamoz, Route de Pro-Bovey 16B, 1907 Saxon
Coordonnées	:	2'580'575 / 1'111'800
Zone du plan d'affectation	:	zone agricole (16 LAT)

En application des arts 17 et 22 al. 2 de l'ordonnance cantonale sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 (OcAgr), l'Administration communale, d'entente avec l'Office des améliorations structurelles, soumet à l'enquête publique l'objet complémentaire ci-dessus en lien avec le projet de construction déjà mis à l'enquête publique le 27 juillet 2018. Cette mise à l'enquête publique complémentaire est justifiée par la reprise de la procédure d'autorisation de construire par l'Office des améliorations structurelles en application de la législation agricole.

Il est précisé que le projet n'a subi aucune modification à l'exception de sa mise au bénéfice d'aides publiques.

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles, peut être consulté durant 30 jours auprès du greffe communal de la Commune de Saillon, ainsi qu'auprès de l'Office des améliorations structurelles à Châteauneuf/Sion, durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Seules les oppositions au sens de l'art. 97 al. 4 LAgr seront prises en compte. Les oppositions éventuelles à cet objet complémentaire (art. 97 al. 4 LAgr), dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée et en deux exemplaires au Département de l'économie et de la formation, Service de l'agriculture, Office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

Saillon, le 8 mars 2019

L'administration communale